

13 mai 1961, Québec

Corporation des Maîtres-électriciens du Québec

Même si je suis un profane en ce domaine, j'aurais pu cependant vous entretenir des progrès et des perspectives de l'industrie hydroélectrique de la province. Cela, à mon avis, aurait été un excellent sujet, mais il comportait un risque; en effet, il nous aurait presque inévitablement conduits, vous et moi, dans une jungle statistique où il est assez peu recommandable de s'aventurer après un trop copieux banquet. C'est un risque soporifique que je me refuse à courir comme conférencier!

J'ai plutôt voulu profiter de l'occasion que vous m'offriez pour revenir sur l'un des plus importants sujets de l'heure. Ce sujet, auquel, il me semble, vous ne pouvez demeurer indifférent puisqu'il concerne l'électricité de près, c'est l'exploitation des richesses naturelles du Québec. Laissez-moi d'abord vous dire que j'ai été très touché de l'invitation que vous m'avez faite de prendre la parole au banquet de clôture de votre Congrès annuel. Il m'a fait grand plaisir de l'accepter bien que, dans la mesure du possible, je m'efforce actuellement de conserver tout le temps dont je peux disposer aux travaux de la session en cours.

Quand vous m'avez demandé de vous rencontrer, j'ai bien l'impression que vous ne vous attendiez pas à ce que je vous fasse une conférence sur les bienfaits de l'électricité. Malgré l'expérience et les connaissances que j'ai acquises dans ce domaine au cours de ma vie politique, je ne saurais atteindre le niveau de votre Président.

Vous n'êtes pas sans savoir que, dans son programme d'action, le gouvernement que je dirige accorde une très grande importance à la façon dont devraient être exploitées les immenses richesses naturelles de la province. Vous n'êtes pas non plus sans savoir que, depuis qu'il a accédé au pouvoir, le gouvernement s'efforce de suivre ce programme à la lettre. On nous a même reproché, dans certains milieux, de trop le respecter et d'avoir fait imprimer comme Discours du Trône le programme de notre parti. Je n'ai pas besoin de vous dire que ceux qui raisonnent ainsi ont souvent des raisons bien précises de désirer que certaines réformes que nous nous sommes engagés à réaliser ne le soient pas trop rapidement. Ces personnes s'imaginaient que le programme détaillé que nous avons présenté à la population avant notre arrivée au pouvoir avait surtout un but électoral et qu'il était, de ce fait, condamné à moisir dans les tiroirs de l'administration provinciale.

Mais la population sait maintenant à quoi s'en tenir. Elle sait que notre programme d'action en est véritablement un et qu'il n'a rien de commun avec la propagande électorale ordinaire. L'attitude que nous avons adoptée à l'égard de l'ensemble de ce que nous avons promis de faire, nous sommes fermement décidés à la prendre dans le domaine particulier des richesses naturelles. De fait, comme je vous le montrerai tout à l'heure, nous avons déjà commencé à traduire dans les faits les principes d'action qui nous guident en cette matière.

Le premier de ces principes peut s'énoncer assez banalement comme suit pour nous, les citoyens du Québec sont les propriétaires des richesses naturelles de la province. J'avoue qu'en lui-même, à première vue, ce principe peut sembler ne pas vouloir dire grand-chose.

Je suis même le premier à reconnaître qu'on peut facilement en faire une phrase creuse et sans portée. Pour arriver à ce résultat, on n'a qu'à le répéter souvent, à tort et à travers, sans jamais s'arrêter aux lourdes conséquences qu'il peut entraîner. En agissant ainsi on n'avancerait pas plus, dans l'ordre des réalisations concrètes, que celui qui, au lieu de se conduire selon les règles de la morale, se contenterait d'affirmer qu'il faut faire le bien et éviter le mal! On en resterait dans l'ordre des grands principes généraux sans jamais les appliquer aux réalités qui nous entourent. Ce qui démontre combien il demeure facile de se gargariser de mots lorsque, pour toutes sortes de raisons, on ne veut pas ou on ne peut pas passer à l'action, parce que l'interdiction vient d'une puissance occulte qui se manifeste dans un parti.

C'est pourquoi, ce soir, je pense que j'aurais pu vous présenter une conférence qui aurait exclusivement porté sur une élaboration de ce grand principe. J'aurais pu vous prouver, en citant tel ou tel auteur ou en analysant telle ou telle donnée historique, que les citoyens du Québec sont vraiment les propriétaires des richesses naturelles de la province. Mais à quoi cela aurait-il servi? Plus précisément, comment auriez-vous pu, à partir des déclarations contenues dans ma conférence, vous faire une idée précise des intentions réelles du gouvernement? Comment auriez-vous pu savoir si le gouvernement entendait effectivement mettre en pratique un si beau principe? Je pense que vous n'y seriez pas arrivés parce que l'avantage des grandes déclarations générales est justement de laisser dans un arrière-plan obscur et indéterminé les projets qu'on n'aime pas annoncer ou, surtout, l'inaction qu'on ne veut pas avouer.

Or, ce soir, je veux précisément quitter le terrain de tout repos que pourrait m'offrir la simple élaboration du premier principe que je viens de mentionner. Je désire au contraire en explorer les conséquences et voir avec vous jusqu'où il peut nous conduire en pratique.

Il existe deux corollaires à la proposition selon laquelle les citoyens du Québec sont les propriétaires des richesses naturelles de la province. C'est lorsqu'on les énonce qu'on commence à percevoir les conséquences lointaines d'un point de départ d'apparence anodine.

Le premier de ces corollaires est que les richesses naturelles de la province doivent, d'abord et avant tout, être exploitées au bénéfice de ses citoyens. En effet, puisque nous avons reconnu qu'ils en sont les propriétaires, il est naturel et logique que ce soit eux qui tirent le plus d'avantage de leur exploitation. Or, dans le Québec, actuellement, cette exigence n'est que partiellement satisfaite. La population retire certains avantages de l'exploitation des richesses de notre sol et de notre sous-sol, mais le gouvernement estime que ceux-ci sont nettement insuffisants.

Il y a trois raisons à cela. D'abord, dans une très large mesure, le Québec est encore sous-développé. Je veux dire par là que nous possédons collectivement d'immenses richesses dont nous ne connaissons pas toute l'étendue ou auxquelles nous n'avons pas encore accès. Le Québec est en quelque sorte un large réservoir de ressources minières et de pouvoir hydroélectrique auquel nous venons à peine de commencer à puiser.

D'ailleurs, quand je dis que « nous » commençons seulement à exploiter nos ressources, j'utilise un pronom qui n'est pas tout à fait exact. Car, et c'est là la seconde raison pour laquelle le gouvernement juge insuffisants les avantages que la population du Québec retire de ses richesses naturelles, ce sont presque invariablement d'autres intérêts que les nôtres qui mettent présentement en valeur les richesses dont le Québec est si généreusement doté.

Ces deux facteurs – le sous-développement relatif de la province et l'insuffisance de capitaux québécois dans l'exploitation de nos propres ressources – se compliquent de la présence d'un troisième qui, lui, peut-être plus que les autres, établit que l'exploitation de nos richesses naturelles ne se fait pas à l'heure actuelle d'abord et avant tout au bénéfice de la population du Québec. Ce facteur, si je peux l'exprimer ainsi, c'est la non-transformation dans la province même des matières premières qu'on y extrait. Présentement nous exportons ces matières premières, mais l'opération la plus rentable du point de vue de la population, c'est-à-dire la transformation de ces matières premières en produits finis, se fait en grande partie à l'extérieur de la province. On peut presque dire que nous sommes trop souvent les témoins passifs du travail que font les autres sur des richesses qui constituent pourtant notre héritage propre. Je sais bien qu'il se trouve quantité de raisons économiques et historiques pour expliquer cet état de choses et il me serait facile de vous en citer plusieurs. Il existe aussi certaines raisons d'ordre politique sur lesquelles on me permettra de ne pas insister. Toutefois, je ne crois pas que cette situation soit pour autant justifiée, surtout à une époque où tellement de nations deviennent conscientes du danger que représente pour leur indépendance la mainmise des autres sur leur économie.

Même si le phénomène qui existe dans le Québec peut se retrouver à l'échelle du Canada tout entier, je pense qu'il commence à être temps que, de notre côté, nous réagissions. Je puis vous assurer que le gouvernement est très conscient de tous ces problèmes et surtout qu'il se propose de faire tout en son pouvoir pour les résoudre. Il a d'ailleurs déjà commencé. Si vous le voulez bien, je me permettrai de passer rapidement en revue quelques-unes des mesures qu'il a jugé bon d'adopter et qui, je crois, nous mettent carrément sur la voie dans ce que nous nous étions engagés d'accomplir.

Le gouvernement a permis, en février dernier, le jalonnement de claims miniers sur tout le territoire du Nouveau-Québec. À première vue, cette décision n'a rien de tellement impressionnant puisqu'elle découle tout bonnement des exigences de la Loi des mines votée depuis longtemps. De fait, cependant, elle inaugure un régime nouveau puisqu'on sait que depuis 1955 le territoire entier du Nouveau-Québec était soustrait au piquetage pour toute entreprise ou toute compagnie autre que celles qui s'y livraient déjà. En somme, le monopole virtuel de la prospection minière est désormais brisé et chaque citoyen du Québec peut maintenant s'intéresser activement aux immenses richesses de notre sous-sol.

Une autre mesure, prise il y a un peu plus d'un mois, concerne la procédure à suivre pour l'obtention des permis de recherche minière. Je tiens à vous faire remarquer qu'elle ne s'appliquait qu'aux compagnies incorporées en vertu des lois de la province de Québec. Celles-ci ont été invitées par le ministère des Richesses naturelles à déposer des soumissions par voie d'enchères publiques pour le droit d'effectuer des recherches sur des terrains situés dans le territoire du Nouveau-Québec. Auparavant, comme vous le savez, ces

permis n'étaient pas octroyés de cette façon et ils étaient consentis gratuitement. Maintenant, le gouvernement – et c'est très normal – exige une rente annuelle qui augmente chaque année et qui devient plus considérable par la suite si le permis est renouvelé. Nous croyons que c'est là un moyen de retirer plus de revenus des richesses naturelles du Québec.

Dans le domaine de l'hydroélectricité, le gouvernement n'a pas été inactif. Comme vous le savez aussi, il entreprend ce qu'il est maintenant convenu d'appeler « l'opération Manicouagan », la plus vaste du genre au Canada. Celle-ci a deux aspects; elle accroîtra énormément le potentiel hydroélectrique de la province d'ici quelques années et donnera lieu à la récupération de milliers de cordes de bois qui autrement seraient inondées et définitivement perdues. L'électricité étant notre source d'énergie la plus abondante et la moins coûteuse, le gouvernement veut mettre tout en œuvre pour lui conserver son caractère dynamique dans la croissance industrielle du Québec.

Mais tout cela n'est qu'un début. Je dirais même que c'est un faible début si on compare ce qui a été fait à date à ce qui reste encore à faire. À ce propos, le gouvernement envisage la réalisation de projets très précis qui devraient prendre corps d'ici quelques années.

Il entre d'abord dans nos intentions de procéder, lors de l'échéance des ententes avec les sociétés qui exploitent les richesses naturelles du Québec, à une révision complète du taux des redevances versées par elles. Nous verrons à ce que ces redevances correspondent davantage à l'importance des revenus que ces sociétés retirent de leur exploitation. À l'heure actuelle, des économistes s'emploient à étudier tous les facteurs qui devront entrer en ligne de compte dans la détermination des nouveaux taux. Nous voulons par-là, et sans spolier qui que ce soit, faire disparaître l'arbitraire qui a trop longtemps régné dans ce domaine. Nous y arriverons en basant nos décisions sur des faits d'ordre économique et en n'oubliant pas que ceux qui s'intéressent à nos richesses le font moins par humanitarisme et par condescendance, que parce qu'ils ont un réel besoin de la matière première qu'ils trouvent chez nous. Le fait est que les entreprises qui exploitent nos richesses naturelles exploitent un bien qui appartient au patrimoine commun de tous les citoyens de la province. Si, comme on peut s'y attendre, elles retirent des profits de leurs opérations, il faut se souvenir que ces profits proviennent de l'extraction, de la transformation et de la mise en marché d'une richesse qui, au départ, leur a pour ainsi dire été prêtée. D'après nous, les richesses naturelles de la province ne sont pas des biens commerciaux ordinaires et leur importance économique dans le Québec est trop grande pour que le gouvernement, comme gardien du bien commun, néglige d'apporter toute l'attention qui s'impose aux modalités selon lesquelles on peut permettre à des intérêts privés de venir les exploiter chez nous. Toutefois, le gouvernement estime que, même après l'établissement de taux de redevances plus équitables, il sera loin d'avoir accompli la tâche qu'il s'est tracée pour être fidèle, jusque dans les faits, au principe selon lequel les ressources du Québec doivent, d'abord et avant tout, être exploitées au bénéfice de ses citoyens. Il nous faut aller plus loin et viser à la réalisation d'un objectif auquel souscrit toute la population de la province. Cet objectif, c'est la transformation au Québec même de la matière première qu'on y trouve. Pour y arriver, il est absolument nécessaire que les citoyens de la province s'intéressent davantage à leurs propres richesses en investissant dans les entreprises québécoises qui auront justement pour but de les extraire et de les transformer à l'intérieur des frontières du Québec. Il ne s'agit

pas là de la simple traduction dans la réalité d'un désir chauvin ou d'un objectif patriotique mal compris. Si nous voulons exploiter nos propres richesses, si nous voulons les transformer chez nous, ce n'est pas seulement parce que cela nous ferait plaisir ou que cela flatterait un sentiment naturel de fierté québécoise. Les projets du gouvernement à ce sujet se fondent sur des motifs beaucoup plus profonds; en effet, le Québec n'a pas le choix. S'il devait arriver, en effet, que notre caractère de minorité ethnique se doublât d'une négligence que je qualifierais presque de coupable envers la mise en valeur de nos richesses, le Québec risquerait, et pour longtemps, d'être relégué et confiné à l'arrière-garde des nations modernes. En soi le désir de survivre comme entité distincte est louable, mais, il faut tout de même conserver les moyens matériels d'en assurer la réalisation.

L'avenir économique de notre population dépend donc de nous-mêmes. Il ne faut pas s'imaginer que les autres viendront résoudre nos difficultés pour nous. Ils viennent lorsque cela leur plaît ou, plus exactement, lorsque c'est rentable. C'est à nous, en dernière analyse, qu'il appartient d'établir nos propres industries secondaires de transformation et c'est en les établissant que nous pourrions le mieux lutter contre la persistance d'un chômage dont la province depuis un grand nombre d'années, a le triste honneur de revendiquer plus que sa part proportionnelle.

Le gouvernement est cependant assez réaliste pour savoir que, malgré tout l'attrait qu'ils peuvent comporter, tous ces projets ne se réaliseront pas d'eux-mêmes. Il leur faut un point de départ, un catalyseur. C'est pourquoi nous étudions actuellement la possibilité de former des sociétés mixtes – ce qu'on appelle en Europe des « compagnies de gestion » – dont le but serait d'accélérer le développement et de faciliter la transformation au Québec de nos richesses naturelles. De cette façon, le gouvernement se trouverait à donner l'exemple, car un exemple est nécessaire. En effet, notre population n'a pas trop l'habitude de risquer ses capitaux. Elle préfère les placements sûrs, quoique moins rentables. C'est là un trait de notre mentalité qui, en l'occurrence, s'avère négatif puisqu'il empêche le dynamisme qui s'impose en matière de développement de nos richesses naturelles. En somme, nous visons à une alliance heureuse de l'initiative privée et de celle de l'État. J'ai déjà dit que, dans le Québec, à cause de notre situation démographique et économique, l'État provincial doit être le point d'appui collectif dont il nous faut nous servir pour hâter l'avènement de conditions de vie meilleures. L'usage que le gouvernement se propose d'en faire dans le domaine des richesses naturelles vous montre comment nous entendons lui faire jouer son rôle.

Tout à l'heure, j'ai dit qu'il y avait un deuxième corollaire au principe général sur lequel est basée toute la politique du gouvernement en matière de richesses naturelles. Je voudrais m'y arrêter brièvement en terminant. À cause de l'étroite et indissoluble relation qui existe entre la façon dont nos richesses sont exploitées et le niveau de vie général des citoyens, nous croyons que le bien-être collectif sera d'autant plus élevé que l'exploitation des ressources se fera de façon rationnelle, conformément à un plan d'ensemble élaboré à partir de données précises. Nous n'avons moralement pas le droit de gaspiller ou de dilapider les richesses abondantes dont la Providence nous a comblés. Il nous faut au contraire les mettre en valeur, les exploiter, les extraire du sol, les harnacher, les transformer. Notre devoir collectif réside dans la mise en valeur rationnelle de cet actif commun. En d'autres termes, nous instaurons en cette matière le régime que nous entendons suivre ailleurs. Nous voulons mettre de

l'ordre là où régnait le désordre et remplacer l'improvisation par le souci d'une planification bien comprise. La création d'un ministère des Richesses naturelles répond justement à ce souci car nous avons uni des forces qui étaient autrefois dispersées. Nous avons donné à ce ministère des buts bien précis sur lesquels je ne veux pas revenir ce soir puisqu'ils sont connus du public. Je mentionne seulement que c'est à ce ministère qu'il appartient de favoriser l'expansion de l'Hydro-Québec, de régir les taux d'électricité qui sont, comme vous le savez, un important facteur de localisation industrielle, d'encourager avec le Conseil d'Orientation économique l'investissement domestique dans les richesses naturelles et de faciliter l'établissement au Québec d'industries de transformation. Ces deux derniers objectifs ne se réaliseront certes pas du jour au lendemain, car, pour certaines des réformes que nous voulons accomplir, il faut du temps et de la réflexion. Cela ne veut pas dire que nous remettons à un avenir incertain la réalisation de projets aussi primordiaux que ceux qui touchent l'exploitation de nos richesses naturelles. Si nous voulons être logiques avec nous-mêmes et si nous voulons éviter l'improvisation dont les résultats furent et sont encore néfastes, il importe de ne pas brûler les étapes. Après tout, les décisions que nous prendrons aujourd'hui se répercuteront, par leurs effets, sur des générations à venir.

Le fait que le Québec soit si bien pourvu de richesses de toutes sortes vaut à toute notre population plusieurs avantages indéniables. Ce que le gouvernement s'est engagé à faire, c'est d'accroître l'étendue de ceux-ci. Il s'y reconnaît une responsabilité de premier ordre et est disposé à accepter toutes les conséquences qui en découlent. Ce n'est pas là une tâche facile; je dirais même qu'elle est redoutable. Mais elle demeure fascinante lorsqu'on songe qu'elle suscitera à la longue l'épanouissement économique d'un peuple qui aura su, par les moyens qui s'imposent, mettre en valeur les richesses qui l'entourent et que lui envient souvent les autres nations.